

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-neuvième session ordinaire

27 septembre – 1^{er} octobre 2021

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1280(XXXIX)

Original : anglais

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU SOUS-COMITÉ
SUR LES RÉFORMES STRUCTURELLES**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O.Box 3243, Addis Abeba, Ethiopie Tel: Tél: +251- +251-- 517 700 Website:
www.au.int

51161 – 138/2/15

REUNION DU SOUS-COMITE DES
REFORMES STRUCTURELLES

22 juillet 2021

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

Original : anglais

DOCUMENT FINAL

I. INTRODUCTION

1. La réunion du Sous-comité sur les réformes structurelles s'est tenue en format virtuel, le 22 juillet 2021, sous la présidence de S.E. Churchill Ewumbue Monono, Ambassadeur de la République du Cameroun, Représentant permanent auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, président du Sous-comité sur les réformes structurelles.

2. Ont participé à cette réunion, les représentants des États membres ci-après :

- | | | | |
|-----------------|----------------------|--------------|-------------------------------------------|
| • Algérie | • Guinée équatoriale | • Kenya | • République arabe sahraouie démocratique |
| • Angola | • Erythrée | • Libye | • Seychelles |
| • Botswana | • Ethiopie | • Madagascar | • Somalie |
| • Burkina Faso | • Gabon | • Maurice | • Afrique du Sud |
| • Cameroun | • Gambie | • Maroc | • Tanzanie |
| • Côte d'Ivoire | • Ghana | • Namibie | • Togo |
| • Djibouti | • Guinée | • Nigeria | • Zambie |
| • Égypte | | | • Zimbabwe |

3. Le Président, S.E. Ambassadeur de la République du Cameroun, a procédé à l'ouverture de la séance, avant de remercier les délégués des États membres présents pour leur engagement. Il a également souhaité la bienvenue aux représentants de la Commission. Il a informé la réunion que l'Ambassadeur de la République Algérienne démocratique et Populaire, S.E. M. Salah Francis ELHAMDI avait transmis la présidence du sous-comité au nouveau Bureau au cours d'une réunion, le 22 juin 2021.

4. Le Président, S.E. L'ambassadeur de la République du Cameroun a également remercié S.E. M. ELHAMDI, Ambassadeur de la République algérienne démocratique et populaire pour sa présidence, avant de le féliciter pour le travail accompli par le Sous-Comité sous sa présidence.

5. Le Président, S.E. l'Ambassadeur de la République du Cameroun, a également informé la réunion que le bureau du Sous-comité s'est réuni, le 7 juillet 2021, pour discuter du calendrier du Sous-comité sur les réformes structurelles afin d'examiner les structures qui étaient prêtes. La réunion du bureau a décidé de scinder la liste des sept (7) structures en deux groupes : le groupe (prioritaire 1) était constitué de structures qui avaient été examinées précédemment et qui nécessitent des amendements mineurs, et le groupe (prioritaire 2) était constitué de structures qui étaient nouvelles et qui n'avaient jamais fait l'objet d'un examen auparavant. La réunion du bureau a également décidé de la date de la séance conjointe avec le Sous-comité sur la supervision et la coordination générales sur les questions budgétaires, financières et administratives, convoquée le 12 juillet 2021, dans le but de procéder à l'examen du rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan de transition.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Président a présenté le projet d'ordre du jour provisoire à la réunion comme suit:

- i. Allocution d'ouverture du président du Sous-comité
- ii. Adoption de l'ordre du jour
- iii. Examen des structures à approuver par la session du Conseil exécutif de juillet 2021
 - Représentant permanent de l'UA en Chine
 - Bureau des services de sûreté et de sécurité de la CUA
 - Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC); et
 - Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)
- iv. Questions diverses :

7. Le Secrétariat a indiqué que le MAEP tenait à présenter ses structures avant les autres bureaux, en raison d'une urgence. Le président a insisté sur le fait qu'étant donné l'importance des changements apportés à la structure proposée pour le Bureau, il serait préférable de commencer par les bureaux dont les changements sont mineurs, et que le MAEP doit être le troisième bureau à présenter sa structure. L'ordre du jour a été adopté comme suit:

- i. Allocutions d'ouverture des Présidents des sous-comités
- ii. Adoption de l'ordre du jour
- iii. Examen des structures à approuver par la session du Conseil exécutif de juillet 2021
 - Représentant permanent de l'UA en Chine
 - Bureau des services de sûreté et de sécurité de la CUA
 - MAEP; et
 - ECOSOCC
- iv. Questions diverses :

III. EXAMEN DES STRUCTURES A APPROUVER PAR LA SESSION DU CONSEIL EXECUTIF D'OCTOBRE 2021

A. Représentant permanent de l'UA en Chine

8. Le Directeur par intérim de la gestion des ressources humaines (HRMD) a présenté la structure révisée du bureau de la représentation permanente de l'UA en Chine sur la base de toutes les préoccupations et suggestions soulevées par les États membres au cours de la réunion tenue en juin 2020. Il a précisé que l'incidence financière de la structure proposée s'élevait à un montant de 1.062.495 \$EU. Il a également informé les participants que le chef de mission, l'ambassadeur Osman, était en ligne pour leur donner des détails sur la nouvelle proposition et qu'il serait assisté par le partenaire aux

ressources humaines (HRBP) qui a aidé le Bureau à rédiger la proposition, le cas échéant.

9. Le chef de mission a pris la parole et a expliqué à la réunion que la proposition révisée a été rédigée sur la base des commentaires formulés par les États membres, tout en gardant à l'esprit le mandat du Bureau. Il a rappelé aux participants à la réunion que la structure proposée est très légère par rapport à d'autres bureaux de représentation permanente de l'UA, avec un total de seulement onze (11) membres du personnel proposés, et qu'elle a été élaborée conformément au mandat de ce bureau, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

10. Le président de séance a remercié le chef de mission et a donné la parole aux États membres afin qu'ils puissent réagir à la proposition. Les États membres ont exprimé les préoccupations ci-après :

- a) demandent des exposés plus complets au cours de la présentation des rapports ou de la proposition ;
- b) expriment leur inquiétude quant au fait qu'il n'existe pas d'organigramme montrant clairement les lignes hiérarchiques ;
- c) demandent des éclaircissements sur l'approbation des structures de ce bureau alors qu'il a été décidé de restructurer toutes les représentations permanentes ainsi que les bureaux de liaison ;
- d) conseillent à la Commission d'envisager un recrutement progressif, compte tenu de l'impact sur les économies des États membres ;
- e) demandent qu'il soit apporté une clarification sur la séquence des événements entre l'adoption de la structure et la signature de l'accord d'accueil, et se posent également la question de savoir s'il s'agit de la procédure normale de conclure un accord d'accueil avec des pays hors d'Afrique ;
- f) se disent également préoccupé par le grade des postes professionnels - certains postes sont au grade P3 et un (1) au grade P2, et recommandent qu'il soit harmonisé et que les postes soient placés au grade P3 ;
- g) proposé de renommer les postes professionnels comme suit :
 - Fonctionnaire principal chargé de la politique de la coopération économique et commerciale ;
 - Fonctionnaire principal chargé de la politique de la coopération technique, de la technologie, de la science et de l'éducation ;
 - Fonctionnaire principal chargé de politique de la promotion de la culture, du tourisme et des relations avec la diaspora.
- h) soulèvent une autre préoccupation sur le personnel local du bureau, et veulent des éclaircissements sur le recrutement du personnel local, étant donné que la Chine n'est pas un pays africain, si ce personnel sera des Africains vivant en Chine ou des Chinois ;
- i) soulèvent la question du manque d'équilibre en termes de rapports hiérarchiques dans la structure où le chef de mission est du grade P6 (un élu politique) et les fonctionnaires techniques qui lui rendent directement

compte sont des grades P3 et P2, et suggèrent d'avoir un fonctionnaire principal du grade P4 ou P5.

- j) rappellent à la Commission de veiller à ce qu'il n'y ait pas des duplications d'activité en ce qui concerne le postes de fonctionnaire chargé des finances et de l'administration de grade P2 et le poste d'assistant administratif et comptable de la catégorie GSA5 ; et suggèrent que la catégorie GSA5 soit supprimée.
- k) demandent également à la Commission d'harmoniser le titre du bureau dans le projet de proposition, étant donné que le nom a changé plusieurs fois dans le document.

11. La Commission a répondu aux préoccupations et aux questions des États membres en apportant précisions ci-après :

- a) En réponse à la préoccupation des États membres concernant l'omission de l'organigramme, la Commission s'est excusée et a partagé l'organigramme sur la plateforme de discussion Zoom, afin de permettre aux États membres de voir l'organigramme au moment où ils examinent la proposition.
- b) En ce qui concerne la clarification sollicitée par les États membres sur l'approbation de la structure de ce bureau alors qu'il a été décidé de restructurer toutes les représentations permanentes ainsi que les bureaux de liaison, la Commission a précisé que ce bureau ne fait pas partie du processus de restructuration, étant donné qu'il n'avait jamais disposé de structure.
- c) La Commission s'est excusée auprès des États membres de n'avoir pas donné des informations détaillées au cours de la présentation, étant donné qu'il était entendu que la structure avait déjà fait l'objet d'un examen et d'une discussion à l'occasion de réunions antérieures par les États membres, et que cette réunion avait pour seul objectif d'examiner la proposition révisée sur la base des conclusions de la réunion précédente.
- d) À la question posée sur le travail du bureau, à savoir s'il s'agissait d'une coopération bilatérale ou d'une promotion des États membres africains, la Commission a répondu que le travail du bureau consistait essentiellement à promouvoir l'Agenda 2063.
- e) En ce qui concerne les éclaircissements demandés au sujet de l'accord d'accueil, la Commission a confirmé que la Chine a conclu des accords d'accueil avec différents bureaux qui y sont ouverts. Ils n'ont pas d'accord d'accueil avec les pays. La Commission a également précisé qu'il n'y avait pas de séquence déterminée pour savoir si l'accord d'accueil doit être signé avant l'approbation de la structure ou l'inverse. La Commission a expliqué que l'accord d'accueil traite des principes généraux du droit international et des droits et obligations de l'Union africaine en tant qu'organisation et n'a aucun lien avec la structure, et que la finalisation de l'accord d'accueil peut prendre beaucoup de temps, jusqu'à un (1) an.
- f) La Commission a informé les participants à la réunion qu'elle a eu des difficultés à trouver du personnel de soutien d'origine africaine qui parle

couramment la langue. Pour l'instant, le bureau sous-traite les services de secrétariat à du personnel local chinois.

- g) La Commission a précisé que la proposition initiale prévoyait un fonctionnaire de grade P4 pour agir en qualité de responsable adjoint désigné, tout en assurant la direction technique de l'un des domaines thématiques, mais les États membres avaient demandé à la Commission de rétrograder le poste au grade P3, afin de réduire les coûts, ce qui a été pris en compte dans la présente proposition. Toutefois, la Commission a accueilli favorablement la suggestion des États membres d'avoir tous les postes professionnels au grade P3.
- h) La Commission a précisé que le poste d'assistant administratif et comptable a été introduit dans la proposition parce que la fonction d'appui du fonctionnaire chargé des finances et de l'administration supposait un grand nombre de fonctions qui doivent être séparées.
- i) Les fonctions de nettoyage et d'acheminement du courrier ont été fusionnées dans la proposition, mais les suggestions des États membres visant à fusionner la fonction de réceptionniste avec ces deux fonctions pourraient s'avérer difficiles, compte tenu de la différence de grades et du fait que la réceptionniste est une fonction de bureau.
- j) La Commission a précisé que le nom officiel du bureau est : Représentation permanente de l'UA en Chine

12. Suite à la clarification de la Commission, la décision du président est la suivante :

- La structure est adoptée en tenant compte des commentaires et suggestions des États membres.
- Il existe un accord pour alléger la structure en supprimant le poste d'assistant administratif et comptable au grade de GSA4.
- Il est nécessaire d'harmoniser la structure avec celle des autres bureaux de représentation permanente en ce qui concerne le poste de juriste.

B. Bureau des services de sûreté et de sécurité de la CUA

13. Le Directeur par intérim de la gestion des ressources humaines (HRMD) a présenté la structure révisée du bureau des services de sûreté et de sécurité de la CUA. Il a précisé que l'incidence financière d'un montant de 5.613.143 \$EU, est réduit de 107.854 \$EU par rapport à la structure initialement approuvée qui s'élevait à 5.720.997 \$EU. Il a également informé les participants que le chef de mission, M. Moussa Mahamat Zene était en ligne pour apporter des détails sur la nouvelle proposition, et qu'il serait appuyé par le partenaire aux ressources humaines (HRBP) qui a aidé le Bureau à rédiger la proposition, le cas échéant.

14. Le fonctionnaire responsable désigné a pris la parole et présenté la proposition révisée de ce bureau. Il a expliqué aux États membres que la demande d'examen de la structure a été formulée après le départ du responsable précédent et le fait que le fonctionnaire le plus gradé après le chef de grade P5 était un fonctionnaire de grade P2, tandis que dans la structure précédente, il y avait un poste de chef adjoint du Bureau. La proposition présentée aux États membres prévoit une réduction du nombre de

fonctionnaires de 113 à 111, avec un chef de bureau adjoint de grade P4 ou P5, ce qui a moins d'incidences financières.

15. Le Bureau du Conseiller juridique a précisé à la réunion qu'il n'y avait aucune question juridique à ce que le sous-comité procède à l'examen d'une structure sans décision des organes délibérants, la question ayant été soulevée par les États membres au début de la réunion. Le président de séance a remercié M. Zene et a donné la parole aux États membres afin qu'ils réagissent par rapport à la proposition.

16. Les États membres ont accueilli favorablement la proposition et approuvé le poste de responsable adjoint désigné de grade P4 ;

17. La Commission a répondu tout en remerciant les États membres pour leur appui à la structure révisée.

18. Suite à la réponse de la Commission, la décision du président était la suivante :

- La structure proposée a été approuvée par les États membres avec le responsable adjoint désigné au grade P4.

C. MAEP

19. Le Directeur par intérim de la gestion des ressources humaines (HRMD) a présenté la proposition du MAEP et informé les participants que le Directeur exécutif du MAEP, le Professeur Edward Maloka était en ligne pour apporter les informations détaillées sur la proposition et qu'il serait appuyé par le partenaire aux ressources humaines (HRBP) qui a aidé le bureau à élaborer la proposition, le cas échéant.

20. Le Secrétaire exécutif du MAEP, Prof Maloka, a pris la parole et présenté la proposition révisée de ce bureau. Il a expliqué aux États membres qu'en 2019, une structure provisoire a été approuvée par les organes délibérants, et que, par ailleurs, en 2020, la décision de la Conférence, Assembly/AU/Dec.758 (XXXIII) de février 2020, a décidé de l'adoption des statuts du MAEP (2020) et du règlement intérieur du Forum du MAEP. Le Professeur Maloka a également rappelé aux participants à la réunion que le mandat du MAEP a été élargi au fil des ans, toutefois, la structure actuelle n'en tient pas compte, et que, suite à la décision de la Conférence de février 2020, il a été demandé au MAEP de présenter une structure qui garantisse que le MAEP puisse s'acquitter de son mandat principal. La proposition présentée aux États membres a révélé une augmentation du nombre de postes de 67 à 157, et la structure actuelle est harmonisée avec celle d'autres organes de l'UA. Il a également informé les participants à la réunion que le MAEP envisage d'adopter une approche progressive pour intégrer des données à la structure sur une période de trois ans en utilisant une approche progressive.

21. Le président de séance a remercié le Professeur Maloka et donné la parole aux États membres en vue d'obtenir leur réaction sur la proposition. En conséquence, les États membres ont formulé les commentaires ci-après sur la proposition :

- a) Accueillent favorablement la structure qui permettrait au MAEP de s'acquitter de son mandat, mais demandent qu'elle soit rationalisée ;
- b) Rappellent à la Commission qu'en raison des réalités actuelles, il faut procéder au recrutement de manière réaliste, progressive, tout en tenant compte de la capacité financière des États membres ;
- c) Conviennent qu'il était nécessaire de mettre en exergue l'importance stratégique du MAEP en termes de bonne gouvernance, d'État de droit et de droits de l'homme, qui sont essentiels pour le projet de développement au niveau continental ;
- d) Les États membres ont accueilli favorablement la proposition du MAEP de procéder à un recrutement progressif dans le cadre de la structure proposée ;
- e) Les États membres ont soutenu, en principe, la structure proposée, qui doit être rationalisée et mise en œuvre de manière réaliste, progressive et en tenant compte de la capacité des États membres à financer cette structure;
- f) Rappellent également au MAEP que la restructuration ne doit pas avoir d'incidence financière, conformément à la décision des États membres ;
- g) Les propositions ci-après ont été formulées pour rationaliser la structure:
 - Il faut clarifier si la tâche du fonctionnaire principal chargé de la mobilisation des ressources doit être exécutée par la Direction de la gestion des partenariats et de la mobilisation des ressources (PMRM), et si le personnel sera déployé à partir du PMRM.
 - Il convient de rationaliser un poste de juriste. Ainsi, au lieu de 3 juristes, un poste pourrait être rationalisé et les deux autres pourraient partager les responsabilités.
 - Il faut rationaliser la fonction d'assistants administratifs.
 - Il faut ajouter jeunesse au poste de fonctionnaire principal chargé des examens de pays, pour la direction des examens et évaluations de pays
 - Il s'avère nécessaire de rationaliser le nombre de fonctionnaires principaux de grade P3 dans la structure, étant donné que ce pourrait entraîner des duplications d'activité.
 - Il faut réduire la division de la planification stratégique à une unité de planification stratégique ;
 - Supprimer le poste de fonctionnaire principal de liaison du MAEP auprès de l'UA (P4) et du fonctionnaire de liaison du MAEP auprès de l'UA (P2) et avoir un fonctionnaire principal chargé de la liaison du MAEP auprès de l'UA (P3).
 - Supprimer le poste de coordinateur principal chargé des structures du MAEP (P3), étant donné qu'il doit être occupé par le directeur exécutif.
 - Supprimer le poste de fonctionnaire principal chargé du risque (P3)
 - Supprimer la Division de la coopération technique et de la mobilisation des ressources (P5)

- Réduire le poste de fonctionnaire principal chargé de l'information et de la communication (de grade P4) au poste de fonctionnaire principal de l'information et de la communication (de grade P3).
 - Supprimer le poste de fonctionnaire chargé de l'information et de la communication (P3)
 - Ramener le poste de fonctionnaire chargé de la conception graphique/agent multimédia (P2) au poste de fonctionnaire chargé de la conception graphique/ multimédia (débutant) (P1)
 - Rétrograder le chef de la division de la gestion des conférences (du grade P5) au grade P4
 - Supprimer le poste de Traducteur/Interprète x 2 (P4) et ne disposer que du poste de Traducteur x 2 (P3)
 - Rétrograder le poste de documentaliste (du grade P2) au grade P1
 - Réduire le poste de documentaliste (du grade P2) au grade P1
 - Rétrograder le poste de fonctionnaire chargé des conférences (du grade P2) au grade P1
 - Supprimer le poste de fonctionnaire principal chargé de l'alerte précoce et de la prévention des conflits (P3)
 - Supprimer le fonctionnaire principal chargé de l'alerte précoce et de la prévention des conflits (P2)
 - Supprimer la Division de l'évaluation (P5)
 - Il faut préciser la relation entre les chargés de recherche de la Direction de la gouvernance et des rapports spécialisés, les fonctionnaires principaux chargés de l'examen de pays de la Direction des examens de pays et les chargés d'évaluation de la Direction du suivi et de l'évaluation, s'ils sont similaires ou partagent des domaines thématiques similaires, d'où la nécessité d'une coordination.
- h) Les États membres ont demandé au MAEP de réviser la structure sur la base des commentaires et suggestions formulés par les États membres et la soumettre à nouveau au sous-comité sur les réformes structurelles avant qu'elle ne soit approuvée.

22. Le MAEP a répondu aux préoccupations et aux questions des États membres en apportant les précisions qui suivent :

- a) Le MAEP a remercié les États membres pour leur soutien et reconnu la nécessité de réexaminer la proposition en tenant compte de la proposition formulée par les États membres ;
- b) Le MAEP a répondu aux préoccupations des États membres relatives aux incidences financières, tout en précisant que compte tenu de l'élargissement du mandat, il y aura des incidences financières. Toutefois, le MAEP a déclaré que la proposition sera réexaminée afin de la réduire au minimum ces incidences financières.
- c) Le MAEP a également précisé qu'étant donné que le travail du MAEP est de nature très technique, il s'avère nécessaire de disposer davantage de

personnel professionnel capable d'exécuter des tâches techniques et de produire des rapports spécialisés ;

- d) Le MAEP a également précisé que certains des postes proposés étaient conformes aux normes internationales ainsi qu'aux normes internationales comptables du secteur public (IPSAS) afin d'assurer la division des tâches et d'éviter de futures requêtes d'audit ;

23. Suite à la clarification du MAEP la décision du président de séance était la suivante:

- Les États membres ont demandé que le MAEP et la Commission de revenir sur la structure et de la réviser, afin qu'elle soit présentée aux États membres à l'occasion d'une réunion ultérieure.

D. Secrétariat de l'ECOSOCC :

24. Le Directeur par intérim de la gestion des ressources humaines (HRMD) a présenté la proposition du Secrétariat de l'ECOSOCC et informé les participants que le Chef du Secrétariat M. William Carew est en ligne pour leur apporter des informations détaillées sur la proposition, et qu'il sera appuyé par le partenaire aux ressources humaines (HRBP) qui a aidé le Bureau à rédiger la proposition, le cas échéant.

25. Le chef du Secrétariat a pris la parole et a présenté la proposition révisée de ce bureau. Il a tout d'abord remercié les États membres pour l'approbation de la première structure qui a motivé la relocalisation du Secrétariat à Lusaka, en Zambie, en 2019. Il a expliqué aux participants à la réunion que lorsque la structure a été approuvée, certains postes essentiels ont été omis, ce qui est devenu un défi de taille pour le fonctionnement intégral du bureau et l'accomplissement de son mandat. La proposition présentée à l'examen des États membres prévoit une augmentation des postes de 27 à 37.

26. Le président de séance a remercié M. Carew et donné la parole aux États membres afin de recueillir leurs commentaires sur la proposition. Les États membres ont formulé les commentaires ci-après :

- a) accueillent favorablement la proposition et soutiennent la structure avec les amendements qui suivent :
- Transférer le poste de responsable du protocole (P2) au bureau du secrétaire exécutif et le rétrograder à un niveau (P1).
 - Réduire le poste de chef de l'administration et des finances au grade P4.
 - Maintenir le chef des programmes au grade P5
 - Rectifier le poste de la catégorie GSA7 étant donné que la nomenclature de l'UA ne dispose pas de ces grades.
 - Réduire le poste de fonctionnaire principal chargé des projets et partenariats (du grade P4) au grade P3.

- Ramener le poste de fonctionnaire principal chargé des programmes du grade (P3) au grade P2
 - Rétrograder le poste de fonctionnaire principal chargé des relations avec les OSC du grade (P4) au grade P3
 - Rétrograder le fonctionnaire principal chargé des programmes du grade (P3) au grade P2
 - Rétrograder le poste de fonctionnaire principal chargé des ressources humaines du grade (P3) au grade P2
 - Sous-traiter les services de sécurité
 - Ajouter le poste d'assistant des ressources humaines
 - Placer le documentaliste (de la catégorie GSA5) sous le fonctionnaire principal chargé de la communication (P4).
 - Rétrograder le poste de fonctionnaire principal chargé des ressources humaines du grade (P4) au grade P3.
 - Rétrograder le poste de fonctionnaire chargé de la communication multimédia du grade (P2) au grade P1.
 - Fusionner la fonction de fonctionnaire chargé de la communication multimédia (du grade P2) et de coordinateur chargé de la vulgarisation (du grade P2) et rétrograder le poste de grade P1, étant donné que le fonctionnaire principal chargé de la communication peut fournir des informations à la Direction de l'information et de la communication (DIC) afin de vulgariser le travail de l'ECOSOCC.
 - Rationaliser le poste d'assistant chargé des achats, qui passe de deux à un.
- b) Les États membres ont également demandé des éclaircissements sur le mandat du Secrétariat, étant donné que d'après la structure proposée, il semble que le Secrétariat et la Commission font double emploi. Ils ont également suggéré que la structure proposée doit permettre d'harmoniser davantage le travail de la Commission pour permettre à l'ECOSSOC d'exécuter son mandat ;
- c) Ils ont également demandé des éclaircissements sur le poste du fonctionnaire chargé de programme de mobilisation des ressources et sur le niveau de relation avec la direction des partenariats et de la mobilisation des ressources.
- d) Ils ont souligné la nécessité de procéder au recrutement de manière planifiée, progressive, tout en tenant compte de l'accessibilité financière.
- e) Ils ont soutenu la structure avec des amendements.

27. Le Secrétariat a répondu aux préoccupations et aux questions des États membres en apportant les précisions qui suivent :

- a) Le Secrétariat a précisé que le mandat du Secrétariat est différent de celui du CIDO ;
- b) Le Secrétariat a réaffirmé aux participants à la réunion que la structure proposée était harmonisée avec les structures des autres organes tout en étant légère ;

- c) Le Secrétariat a accueilli favorablement les suggestions formulées par les États membres afin de rationaliser la structure.
- d) Ils ont, par ailleurs, assuré les États membres que la mise en œuvre de la structure se fera progressivement.

28. Suite à la clarification du Secrétariat, le président a pris la décision qui suit :

- Les États membres ont soutenu la structure avec les amendements qu'ils ont proposés.

IV. CONCLUSION

29. Le Président, S.E. l'Ambassadeur de la République du Cameroun, a procédé à la clôture de la session, après avoir remercié ses collègues pour leur participation à la réunion. Il a informé les participants à la réunion que le rapport serait préparé par le secrétariat et communiqué à l'ensemble des participants. Il a également informé les participants qu'il sera organisé des réunions à une date ultérieure, afin d'examiner les structures restantes et d'adopter le rapport et les structures ayant fait l'objet d'une discussion, qui doivent être soumis ensuite au COREP, pour examen.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O.Box 3243, Addis Abeba, Ethiopie Tel: Tél: +251- +251-517 700 Website:
www.au.int

HRM51179 – 138/2/15

RAPPORT DE LA RÉUNION DU SOUS-COMITÉ SUR LES RÉFORMES STRUCTURELLES

13 au 27 août 2021 - Virtuelle

Session du 13 août 2021

I. INTRODUCTION

1. Le Sous-comité sur les réformes structurelles s'est réuni le 13 août 2021 sous la présidence de S.E. Churchill Ewumbue Monono, Ambassadeur de la République du Cameroun, Représentant permanent auprès de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. L'Union africaine était représentée par la Vice-présidente de la Commission, S.E. le Dr Monique Nsanzabaganwa, et par la responsable de la Direction des ressources humaines, responsable du secrétariat du Sous-comité.

2. Ont participé à cette réunion les représentants des États membres ci-après :

- | | | |
|----------------------|-----------------------------------|------------------|
| • Algérie | • Guinée | • Somalie |
| • Angola | • Liberia | • Afrique du Sud |
| • Botswana | • Malawi | • Tanzanie |
| • Burkina Faso | • Maurice | • Togo |
| • Cameroun | • Maroc | • Ouganda |
| • Congo | • Mozambique | • Zambie |
| • Égypte | • Namibie | • Zimbabwe |
| • Guinée équatoriale | • Niger | |
| • Érythrée | • Nigeria | |
| • Eswatini | • Rwanda | |
| • Éthiopie | • République arabe sahraouie dém. | |
| • Gambie | • Sénégal | |
| • Ghana | • Seychelles | |

3. S.E. L'Ambassadeur de la République du Cameroun a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a présenté le projet d'ordre du jour proposé. L'ordre du jour a été adopté avec l'amendement du point «3». *Examen des structures à approuver par la session du Conseil exécutif de juillet 2021' qui devient '3' Examen des structures à*

approuver par la session du Conseil exécutif de juillet 2021 ; adoption par le Conseil exécutif".

II. EXPOSÉ DE LA STRUCTURE DU MAEP (MÉCANISME D'EXAMEN PAR LES PAIRS)

4. Le Secrétariat a rappelé à la réunion que la structure du MAEP a été précédemment examinée par le Sous-comité sur les réformes structurelles le 22 juillet et par le Bureau de ce Sous-comité le 6 août. L'Organe a apporté des amendements à sa proposition afin d'intégrer les recommandations formulées lors de ces réunions. La structure proposée comprend désormais 116 postes avec un budget de 11 599 573 \$EU.

5. Le Professeur Eddy Maloka, Directeur exécutif du MAEP, a présenté la structure révisée du MAEP selon les recommandations faites par ce Sous-comité lors de sa séance du 22 juillet et de la réunion du Bureau du 6 août. Il a indiqué que le MAEP avait supprimé 41 postes, et, par conséquent, réduit de 40% le budget par rapport à la proposition initiale.

6. Le président a rappelé au Directeur exécutif du MAEP, que lors de sa réunion du 6 août, le Bureau a formulé des recommandations au MAEP de réviser les postes P3 en augmentant les postes P1 et P2. Après avoir fait observer que le MAEP avait fait des réductions substantielles, le président a ensuite donné la parole aux États membres en vue des commentaires.

7. Les participants ont salué les efforts déployés par le MAEP afin de prendre en compte les commentaires des États membres, de **réajuster** sa structure en conséquence, et de proposer une structure plus légère et plus efficace.

8. Des préoccupations ont été toutefois soulevées concernant les problèmes de duplications et de chevauchements de fonctions au sein de la structure proposée.

9. Il a été proposé de réduire le nombre de postes de grade P3 de 5 à 3 au sein de la division Gouvernance et Rapports afin de disposer d'une structure plus légère et plus efficace.

10. Il a été suggéré que les postes de planification stratégique, de protocole, de bibliothécaire et de documentaliste soient davantage rationalisées.

11. Des précisions ont été demandées sur les fonctions administratives des services généraux, notamment en ce qui concerne les voyages et les fonctions financières et d'achat.

12. Il a été proposé que le MAEP revoie son plan de recrutement afin de s'assurer que les États membres ont la capacité de financer ce plan.

13. Les États membres ont également exigé qu'une annexe au rapport du COREP et du Conseil exécutif présente les descriptions de postes et les qualifications requises pour les postes.

14. Les États membres sont d'avis que le MAEP a fait l'objet d'un processus très rigoureux, des discussions approfondies et a présenté une structure très légère qui répond aux attentes des membres du Sous-comité. Par conséquent, les membres ont exprimé un fort soutien à la structure du MAEP telle que proposée.

15. Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'absence d'approche scientifique utilisée pour examiner et développer les structures de l'Union. Il a été vivement suggéré d'élaborer des lignes directrices pour guider le développement et l'examen des structures de l'Union d'une manière plus systématique.

16. Une proposition vise à élaborer une ligne directrice qui orientera les discussions sur les structures proposées de façon plus objective dans le cadre de la réforme globale de l'Union.

17. Le directeur exécutif du MAEP a fermement soutenu la suggestion d'avoir des lignes directrices pour établir un lien entre le budget, la structure et le mandat. En ce qui concerne les suggestions des États membres de rationaliser davantage de postes, il a laissé entendre que cela pourrait ne pas être réaliste. Il a plaidé auprès de la réunion pour qu'elle permette que le MAEP puisse fonctionner avec les mêmes normes de qualité que les organes et agences similaires de l'Union. Il a réaffirmé que l'organe avait déjà réduit ses postes «jusqu'à l'os» et qu'il n'était pas possible de rétrograder, de réduire ou de rétrécir davantage la structure proposée, étant donné qu'une telle décision aura un impact certain sur la qualité du travail et sur la capacité de l'organe à s'acquitter efficacement de ses fonctions. Il a souligné que le recrutement peut être échelonné de manière à tenir compte de la prédisposition des États membres à payer.

18. La partenaire aux ressources humaines (HRBP) du MAEP a pris la parole en qualité d'experte en ressources humaines qui a soutenu l'élaboration de la structure du MAEP. Elle a souligné que l'approche utilisée pour examiner la structure proposée était basée sur la structure provisoire approuvée, qui tient compte de la division des tâches, des meilleures pratiques internationales et des besoins opérationnels pour permettre au MAEP de remplir son mandat. Elle a également pris en compte les demandes d'audit ainsi que les spécificités et l'expertise nécessaires pour les fonctions de compte rendu. Elle a affirmé que certains postes peuvent sembler dupliqués, mais les fonctionnaires sont au service de différents pays dans différentes régions du continent. Elle a indiqué que si le MAEP devait réduire encore ses postes, il ne serait pas en mesure de remplir son mandat.

19. Le représentant du MAEP a mis en exergue les domaines thématiques du MAEP comme suit : Gouvernance politique et démocratie, gouvernance économique et gouvernance de l'institution. Le cinquième et nouveau domaine thématique est la résilience de l'État. Ces domaines thématiques couvrent le mandat principal du MAEP.

20. Des précisions supplémentaires ont été données sur le reclassement et les incidences financières examinées par la partenaire aux ressources humaines du MAEP. Elle a indiqué que certains des postes avaient déjà été approuvés sur la base de la structure provisoire, et que le personnel régulier en poste exerçait déjà ces fonctions. La

représentante du MAEP a indiqué que le reclassement a ramené le budget de plus de 21 millions \$EU à environ 11,6 millions \$EU.

21. Conclusion et recommandations :

- a. Les États membres ont soutenu la structure présentée, car elle est pragmatique, fondée sur les besoins et normalisée, et ont préconisé un recrutement échelonné ;
- b. Ils ont invité la Commission et le MAEP à harmoniser les postes et à présenter la structure au MAEP dans un délai d'une semaine ;
- c. Ils ont demandé à la Commission de travailler avec l'Unité de mise en œuvre de la réforme et le Bureau du Conseiller juridique (OLC), sous la supervision de la Vice-présidente de la Commission, pour proposer une ligne directrice afin de garantir un cadre harmonisé et standardisé permettant aux États membres d'examiner les structures proposées de manière pragmatique ;
- d. Les États membres ont finalement demandé que l'implication financière révisée du reclassement et l'annexe à la description des postes soient incluses dans le rapport qui devrait être présenté au COREP.

III. PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ PANAFRICAINNE VIRTUELLE ET NUMÉRIQUE (PAVEU)

22. Le Secrétariat, en présentant la structure de PAVEU, a tout d'abord salué la présence de S.E. la Vice-présidente de la Commission, le Dr. Monique Nsanzabaganwa, et a poursuivi en informant la réunion que la structure proposée était composée de 14 postes et que l'incidence financière s'élevait à 1.213.359 \$EU.

23. Le Président a souhaité la bienvenue à S.E. la Vice-présidente de la Commission, le Dr. Monique Nsanzabaganwa, et a donné la parole au Directeur de l'éducation, de la science, de la technologie et de l'innovation (ESTI), le Dr Mahama Ouedraogo, pour présenter la structure de l'Université panafricaine virtuelle.

24. Le Directeur a salué la présence de S.E. la Vice-présidente de la Commission et de S.E. la commissaire à l'éducation, à la science, à la technologie et à l'innovation (ESTI). Il a ensuite indiqué que cette institution vise à permettre la mise en œuvre de l'un des projets phares de l'Agenda 2063 et est basée à Yaoundé (Cameroun). Il a indiqué que depuis son lancement en 2018, il avait reçu plusieurs candidatures de 50 pays sur 55. Il a souligné qu'ils proposaient une structure très légère et conservatrice avec le strict minimum pour s'assurer que la PAVEU s'acquitte de son mandat d'assurer la meilleure qualité de l'enseignement supérieur à ses concitoyens africains.

25. L'importance de cette institution a été soulignée, surtout au cours de la pandémie de COVID-19 où les méthodes de travail ou d'apprentissage à distance se sont avérées très pertinentes.

26. Lors des délibérations qui ont suivi, les États membres ont demandé des éclaircissements sur :

- le statut de la PAVEU afin de comprendre si elle est rattachée à l'Université panafricaine ou s'il s'agit d'un institut autonome ; et
- l'analyse comparative de la PAVEU avec d'autres instituts de l'Union africaine ou à des instituts similaires dans le monde.

27. Il a été proposé de faire relever le poste de directeur du grade P5 au grade P6 ou au grade D1, afin de l'harmoniser avec les autres institutions de l'Union, afin de l'harmoniser avec les institutions similaires dans le monde.

28. Il a été par ailleurs suggéré de fusionner les postes de responsable du développement du contenu avec celui de concepteur pédagogique et de supprimer le poste de responsable du soutien aux apprenants.

29. Des inquiétudes ont été soulevées quant à l'écart très important entre les fonctionnaires supérieurs et leur personnel de soutien. Il a également été souligné que les fonctions informatiques devaient être améliorées, étant donné que l'aspect technologique de cette institution est important.

30. Il a été suggéré que cette institution travaille en étroite collaboration avec l'UPA et déploie des efforts supplémentaires pour s'assurer d'une promotion adéquate, afin que les ressortissants de tous les États membres soient suffisamment informés des avantages à en tirer.

31. Une préoccupation a été soulevée sur la présentation de la structure en 2021 alors que la PAVEU doit encore être opérationnelle en 2023.

32. Il a été demandé qu'une annexe aux descriptions de postes et aux qualifications soit fournie dans le rapport qui sera présenté au COREP.

33. En réponse aux commentaires formulés par les États membres, la commissaire chargée de la science, de la technologie et de l'innovation, S.E. Sarah Mbi Enow Anyang Agbor, soutenue par le Recteur par intérim de l'UPA, a informé la réunion que la proposition a été faite sur la base d'analyses comparatives avec d'autres instituts. Elle a indiqué que l'UPA a un recteur et que les responsables des instituts de l'UPA sont appelés directeurs, ce qui clarifie les questions sur l'harmonisation du titre du chef de l'institut. Elle a également indiqué qu'il est proposé que la PAVEU travaille sous l'égide de l'UPA. Actuellement, la CUA bénéficie de l'expertise d'un personnel détaché des Nations Unies. Elle a également rappelé que le Département avait informé tous les États membres par le biais d'une Note verbale.

34. Le Recteur par intérim de l'UPA a remercié le Gouvernement du Cameroun pour l'offre généreuse sous la forme de personnel détaché et des infrastructures d'accueil. Il a souligné que la structure proposée est le strict minimum qui permettra à l'institution de

fonctionner. Il a ensuite indiqué que les membres du personnel occupant ces postes auront des rôles multi-fonctionnels dans lesquels ils accompliront diverses tâches. Il a indiqué que le poste P1 de fonctionnaire chargé du soutien à l'apprentissage fera également office de documentaliste. Il a affirmé que chaque poste proposé était très distinct, vu sa nature et ne pouvait être fusionné. Les descriptions de postes sont disponibles et seront partagées avec le Sous-comité. Quant aux langues de travail, il a rappelé que les statuts de l'UPA le prévoient et qu'elles sont identiques à celles de l'Union.

35. Le président conclut le point de l'ordre du jour comme suit :

- a. Les États membres soutiennent la structure proposée pour PAVEU, qui fait partie du système de l'UPA ;
- b. Recommandent une vaste promotion dans toutes les langues de travail de l'UA pour assurer la participation de tous les États membres ;
- c. Demandent une plus grande harmonisation des postes afin d'éviter des duplications d'activité, et qu'une annexe soit ajoutée au rapport du COREP pour comprendre les descriptions de poste ;
- d. Reconnassent les efforts du Gouvernement camerounais pour rendre l'institution opérationnelle.

IV. PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAf)

36. Le Secrétaire Général (SG) de la ZLECAf, S.E. Wamkele Mene, a salué la présence de S.E. la Vice-présidente de la Commission, le Dr Monique Nsanzabaganwa, et a présenté le champ d'application de l'Accord de la ZLECAf, les objectifs stratégiques et la structure proposée qui permettront au secrétariat de remplir son mandat. Il a expliqué que la première phase du champ d'application est large et comprend le protocole sur le commerce des biens, le commerce des services et les règles et procédures pour le règlement des différends. Il a indiqué que, conformément à la décision Ex.CL. de février 2020, le Secrétariat a enclenché le recrutement aux postes de direction. La proposition des structures permanentes, phase II, du Secrétariat est également présentée dans ce cadre. Il a souligné que la structure présentée avait été élaborée en tenant compte de l'évaluation comparative d'autres institutions et des analyses de leur efficacité.

37. Il a indiqué que la phase II de la structure proposée comprend 265 postes avec une implication financière estimée à 27.349.204,58 \$EU. La mise en œuvre proposée pour la structure s'étendait sur une période de 4 ans. Sur la base de la décision des États membres d'éviter le financement de postes politiques par des donateurs, il a recommandé de revaloriser le poste de directeur technique et de l'intégrer dans les structures permanentes du Secrétariat. Il a présenté le plan détaillé des effectifs avec l'implication financière annuelle échelonnée sur 4 ans. Il a conclu en ajoutant que le champ d'action était vaste et que les attentes étaient très élevées et que, pour avoir un impact positif sur les vies africaines, le Secrétariat devait en avoir les moyens.

- 38.** Le président a réaffirmé que le Secrétariat de la ZLECAf disposait d'un large mandat et que la proposition de structure présentée répondait au mandat qui lui avait été confié. Il a ensuite ouvert les débats en vue des commentaires des États membres.
- 39.** Dans le cadre du processus de recrutement actuel visant à pourvoir les postes de la structure approuvée de la première phase, des précisions ont été demandées sur la mise en œuvre de la politique des quotas et l'application de l'écart maximal. À cet égard, la réunion a mis en exergue la nécessité pour la Commission de l'UA de partager l'avis juridique afin de faire la lumière sur l'application des politiques relatives au plafond d'écart des quotas et au statut des quotas respectifs alloués à tous les États membres.
- 40.** Une préoccupation a été soulevée sur la question de l'harmonisation des postes. La réunion a noté que certaines divisions étaient dirigées par des P4 alors que les chefs de division sont généralement de grade P5.
- 41.** Il a été suggéré que la mise en œuvre de la structure se fasse en fonction des besoins et non sur une période de 4 ans, comme présenté afin de prendre en compte la capacité des États membres à financer cette structure.
- 42.** Afin de réduire au minimum l'incidence financière de la mise à niveau, le Secrétariat devrait revoir le classement du personnel au sein de l'unité. Cette unité devrait également être financée par les États membres.
- 43.** La réunion a apprécié la proposition car elle comptait moins de personnel de soutien que de personnel professionnel essentiel.
- 44.** Des précisions sur le mandat, les effectifs et l'interaction avec les autres divisions chargées de l'arbitrage de la Division des affaires juridiques ont été demandées.
- 45.** Une inquiétude a été soulevée quant aux raisons de la taille des directions des finances et de l'administration.
- 46.** En réponse aux préoccupations des États membres, le Secrétaire général (SG) a expliqué que le Secrétariat doit initier des activités rémunératrices grâce à l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle, l'enregistrement des entreprises ou la diligence raisonnable des entreprises. Il a expliqué qu'il y avait plusieurs manières de générer des fonds.
- 47.** En ce qui concerne l'écart maximal, le Secrétaire général (SG) de la ZLECAf a indiqué que lorsque l'écart maximal a été appliqué, le nombre de candidats a été réduit de manière substantielle, ce qui a incité le Secrétariat à demander un avis juridique. Il a souligné que l'OLC a répondu que l'écart maximal devait être appliqué conformément à la décision du Conseil exécutif, ce qui «lie les mains» du Secrétariat. Il a assuré les participants qu'il n'y avait pas de chevauchement avec les CER car les mandats étaient distincts. Il a rappelé aux États membres que lorsque le mandat du Secrétariat de la ZLECAf a été rédigé, le Secrétariat a examiné tous les mandats de l'ensemble des communautés du continent. Cependant, le Secrétariat cherche des moyens de travailler en collaboration avec les CER et d'autres institutions travaillant sur les mêmes secteurs.

48. Le Secrétaire général a expliqué que la mise en œuvre de la libéralisation des différents secteurs se fera par cycles et constitue un processus continu. Il a ensuite expliqué la différence entre les mécanismes de règlement des différends et les divisions juridiques au sein du Secrétariat, qui sont de nature très distincte. Il a insisté sur le fait que seul le Secrétariat de la ZLECAf a des fonctions d'arbitrage et qu'aucune autre communauté régionale n'a un tel mandat.

49. Le Secrétaire général de la ZLECAf a longuement expliqué les différents mandats des juristes qui s'occuperont du règlement des différends et des affaires juridiques générales, ainsi que les différents rôles du Bureau du Conseiller juridique (OLC) au sein de la Commission et du Secrétariat de la ZLECAf. Il a insisté sur le fait que les descriptions de poste seront mises à la disposition des membres du sous-comité. Il a également expliqué que le Secrétariat de la ZLECAf disposait d'une autonomie fonctionnelle, conformément à l'article 20 des statuts. En ce qui concerne le bureau de liaison, il a réaffirmé qu'il s'avère nécessaire de maintenir le lien politique, et que ceci était conforme aux pratiques existantes.

50. Répondant au nom de la Commission de l'UA, S.E. la Vice-présidente de la Commission a rappelé aux participants à la réunion la présentation la mise en œuvre du système de quotas, dont les progrès sur l'écart maximal ont été partagés. Elle a également informé la réunion que le tableau des quotas a été partagé avec tous les États membres. Elle a rappelé que le plafond de l'écart a été mis en œuvre conformément à la décision du Conseil exécutif. Elle a indiqué que la politique de l'écart maximal pourrait se trouver dans une impasse, et que la Commission travaille à une solution qui lui permettra de mettre en œuvre ce système de quotas, tout en respectant les principes inscrits dans la politique, afin d'assurer une transparence et une équité totales. S.E. la Vice-présidente de la Commission a également souligné, en sa qualité d'ancienne ministre du Commerce, les différences entre les fonctions juridiques au sein de la Commission et du Secrétariat de la ZLECAf.

51. Le représentant du Bureau du Conseiller juridique (OLC) a expliqué que la décision du Conseil exécutif d'octobre 2020 exprimait la nécessité de pallier le déséquilibre dans la représentation des États membres. Le système de quotas a également été demandé par le Conseil exécutif et s'est appliqué au personnel de l'Union, qu'il s'agisse de personnel régulier ou de personnel à court terme. Elle visait à corriger le déséquilibre flagrant de la représentation géographique du personnel au sein de l'Union. Sur la base de ces décisions, la Commission et le R10 ont présenté le nouveau système de quotas à l'échelle de l'Union, y compris l'écart maximal. Le système de quota a été approuvé par le Conseil exécutif en février 2021. Il a ensuite cité le paragraphe 29 (Ex.CL 1105), sur les critères d'applicabilité de l'écart maximal qui prévoit deux catégories de critères pour le personnel au niveau des cadres supérieurs et au niveau tactique. Il a expliqué que la décision est claire et fournit les calculs sur lesquels la Commission peut se baser pour appliquer l'écart maximal. Il a insisté sur le fait que la logique qui sous-tend le plafonnement de l'écart était de garantir qu'un nombre minimum de ressortissants des États membres soit représenté aux niveaux d'encadrement et tactique au sein de l'Union.

52. Le représentant du secrétariat de la ZLECAf a informé la réunion que le fonctionnaire chargé des finances s'occupera des activités quotidiennes, des transactions liées à la passation de marchés et des diverses exigences statutaires des États parties au Secrétariat de la ZLECAf sans compromettre la séparation des tâches conformément au règlement financier.

53. Il a été convenu que l'appellation de la Direction juridique devrait être modifiée pour s'intituler Direction du règlement des différends et des affaires juridiques afin d'éviter toute confusion avec le Bureau du Conseiller juridique (OLC) à la Commission.

54. Le représentant du Bureau du Conseiller juridique (OLC) a expliqué que le Secrétariat de la ZLECAf ne doit pas seulement avoir davantage de juristes mais qu'il serait bénéfique pour l'Union que tous les organes aient leurs propres unités juridiques. Il a expliqué que le président de la Commission supervise tous les organes de l'Union conformément à l'Acte constitutif. Le Bureau du Conseiller juridique restera le principal dépositaire des accords et le conseiller en matière de questions institutionnelles. Il a insisté sur le fait que l'OLC était pleinement investi dans la rédaction des statuts de la ZLECAf.

55. Les projets de révision politique et de recherche, des femmes et des jeunes dans le commerce dans les Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises de la ZLECAf seront rétrogradés à P5 et seront coiffés par un directeur. Les postes relevant de P6 seront également déclassés en conséquence.

56. Une précision a été sollicitée pour savoir si les infrastructures d'accueil mises à disposition par le pays hôte seraient adéquates pour accueillir l'ensemble de la structure.

57. À la suggestion de savoir s'il ne serait pas possible d'attendre l'entrée en vigueur du protocole pour commencer le recrutement à certains postes, le Secrétaire général de la ZLECAf a répondu que la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAf a déjà commencé, et que les négociations sont en cours. En outre, beaucoup de travaux préparatoires sont nécessaires avant le lancement de tout protocole d'accord. Il a également ajouté que des discussions étaient en cours avec le pays hôte pour étendre l'établissement gracieusement offert.

58. Une suggestion a été faite de tenir une réunion spécifique pour discuter de l'harmonisation de toutes les postes juridiques dans tous les organes.

59. Le président conclut le point par le résumé de la délibération :

- a. Les États membres expriment leur soutien à la structure présentée, mais réitèrent la nécessité d'une structure plus allégée ;
- b. Il s'avère nécessaire de réviser la structure en vue de rétrograder certains postes ;
- c. Il faut harmoniser les grades des différents postes au sein du Secrétariat de la ZLECAf, de la Commission et des organes de l'Union ;

- d. En ce qui concerne l'écart maximal, il doit être appliqué parallèlement aux autres principes du système de quotas ;
- e. Le Secrétariat de la ZLECAf doit annexer les descriptions de poste pour tous les postes proposés ;
- f. Il convient d'envisager le changement d'appellation de la direction juridique en direction du règlement des différends et des affaires juridiques ;
- g. Il faut réviser la structure selon les amendements apportés et de finaliser le document au plus tard le vendredi 20 août 2021 et que les descriptions de poste soient prêtes pour le 27 août 2021 ;
- h. Le Ghana doit être félicité pour sa contribution dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Secrétariat de la ZLECAf.

V. CONCLUSION DE LA JOURNÉE

60. Le président a conclu les travaux de de la session de la journée en remerciant l'ensemble des délégués qui ont participé à la réunion. Les points de l'ordre du jour n'ayant pas été tous examinés, par manque de temps, le président a informé les participants à la réunion qu'une réunion sera organisée ultérieurement dès que possible. Le président a remercié tous les membres de la Commission et des organes ainsi que les interprètes, avant de procéder à la clôture des travaux de la réunion.

Session du 27 août 2021

VI. INTRODUCTION

61. Le Sous-comité sur les réformes structurelles s'est réuni le 27 août 2021 sous la présidence de S.E. Churchill Ewumbue Monono, Ambassadeur de la République du Cameroun et Représentant permanent auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique.

62. S.E. L'Ambassadeur de la République du Cameroun a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et leur a rappelé que le Secrétariat avait présenté les structures prioritaires qui doivent être examinées par ce Sous-comité. Il a indiqué qu'à ce jour, le Sous-comité a adopté six structures avec des amendements. Cette réunion était consacrée à l'examen de la structure de l'Agence spatiale africaine (AfSA) et des structures révisées du Secrétariat de la ZLECAf et du MAEP.

63. Le Secrétariat a confirmé que toutes les structures ont été distribuées dans les quatre langues.

64. L'ordre du jour a été adopté sans amendement.

VII. PRESENTATION DE L'AGENCE SPATIALE AFRICAINE (AFSA)

65. Le Secrétariat a indiqué que la structure de l'Agence spatiale africaine (AfSA) devait être présentée par le Directeur du département de l'éducation, de la science et de la technologie (ESTI), le Dr Mahama Ouédraogo, qu'elle était composée de 175 postes, et que le coût de mise en œuvre était estimé à 15,6 millions de dollars.

66. Dr Mahama **Ouedraogo** a présenté la structure de l'AfSA ; il a expliqué que l'agence avait de nombreux avantages et traitait de questions telles que l'agriculture et d'autres domaines qui stimulent la croissance et la transformation de l'Afrique. La création de l'AfSA a été demandée par les décisions 744, 746 et 747 du Conseil exécutif ainsi que par la décision 589 de la Conférence pour renforcer les capacités dans des domaines tels que la politique et la stratégie spatiales. Il est proposé que l'AfSA soit établie en tant qu'organe, qu'elle collabore avec les agences nationales et internationales et qu'elle conduise les engagements multilatéraux dans ce domaine sur le continent. L'organe sera dirigé par un directeur général de niveau D1, échelon 10. Le Directeur a présenté la structure de l'Agence en détail, avec les fonctions et la composition de chaque bureau. Un total de 175 postes à mettre en œuvre en 3 phases. La troisième phase est celle où l'Agence devrait être opérationnelle et son lancement est prévu dans 5 ans. Il a conclu en indiquant que les pays africains ont déjà dépensé plus de 4 milliards de dollars américains dans la mise en place de programmes spatiaux et que 21 pays africains ont déjà des programmes spatiaux. La création de l'AfSA permettra aux pays africains de mieux coordonner leurs efforts et d'obtenir une meilleure utilisation de leur argent grâce à la collaboration.

67. Le président a salué la présence de la Commissaire à l'éducation, à la science, à la technologie et à l'innovation (ESTI) et a demandé au secrétariat de faire distribuer la présentation, étant donné qu'elle était plus claire que le document distribué, avant d'ouvrir les débats.

68. Il a été suggéré d'aligner les postes sur ceux de la Commission, d'ajouter un directeur général adjoint au grade P6, une unité de gestion de la qualité, des fonctions d'audit et de suivi & évaluation distinctes.

69. Le représentant de l'Égypte a indiqué que le Gouvernement égyptien apportera son soutien à l'Agence, ce qui réduira certaines de ses implications financières. Il a également annoncé que le Gouvernement égyptien a alloué un montant de 10 millions de dollars pour le lancement et la mise en œuvre de l'AfSA.

70. Il a été suggéré que le bureau du directeur général soit composé de deux assistants, tandis que le nombre de personnel des services juridiques, y compris les affaires juridiques et les services de sécurité, soit réduit.

71. L'approche progressive sur cinq ans a été soutenue car elle est conforme au principe visant à assurer la capacité de financement, la mise en œuvre axée sur les besoins et pragmatique.

72. Il a été suggéré qu'une plus grande rationalisation s'avère nécessaire pour que les directions soient rétrogradées en divisions. Les chefs de division doivent également être classés au niveau P5. Une demande de déclassement de certains postes aux niveaux

professionnels et des postes de conducteurs à reclasser au niveau GSB7 afin de les harmoniser avec les postes de la Commission.

73. Des suggestions ont été faites pour harmoniser les nomenclatures telles que les divisions et leurs chefs respectifs, le poste de directeur général (DG) doit être du grade D1 et non à l'échelon 10.

74. Il a été demandé d'inclure une annexe à la description des postes.

75. Des éclaircissements ont été demandés sur :

- les unités sur l'astrologie et les applications spatiales ne traitaient pas les mêmes questions ;
- un programme de renforcement des capacités était prévu dans les activités de l'Agence et ;
- les méthodes de travail et de collaboration de l'Agence avec les agences spatiales nationales du continent.

76. Le Dr Mahama a remercié le gouvernement égyptien pour ses efforts en faveur de l'opérationnalisation de l'Agence. Il a pris note des commentaires visant à rationaliser et à aligner les postes ; il a également assuré la réunion que les descriptions de postes seront fournies en collaboration avec la Direction de la gestion des ressources humaines. L'ajout du poste de Directeur général adjoint n'était pas prévu dans le statut et le département doit donc être guidé par les États membres. En ce qui concerne la réduction du nombre de postes, il a suggéré que l'Agence avait besoin des postes proposés pour lui permettre de fonctionner avec de bonnes normes de qualité. Il a insisté sur le fait que la proposition était basée sur des points de comparaison avec d'autres institutions. Il a réaffirmé que pour que l'Afrique soit bien représentée dans la région, elle doit y investir.

77. Il a expliqué que la raison pour laquelle la Direction Générale a été proposée à l'échelon 10 est de faire la différence avec les autres directeurs de l'Agence, mais que le directeur des ressources humaines examinera comment l'harmoniser. L'UPA, basée en Afrique du Sud, a pour objectif de renforcer les capacités des pays africains dans ce domaine. Il a réaffirmé que le Conseil de l'Agence sera composé du personnel des agences spatiales nationales, ce qui renforcera la coordination entre l'Agence et les agences nationales. Le site des stations terrestres n'a pas encore été décidé et doit faire l'objet de discussions et d'évaluations techniques avant qu'une décision ne soit prise.

78. Un autre représentant de la Direction a pris la parole pour apporter des précisions supplémentaires. Il a souligné que l'Agence était très importante pour le continent. Il a confirmé l'existence d'une division chargée de renforcer les capacités des pays africains et a rappelé l'existence d'un institut universitaire panafricain sur les sciences de l'espace, afin de garantir la formation adéquate d'étudiants africains dans ce domaine.

79. L'expert en espace de la Commission a également pris la parole et a souligné qu'en ce qui concerne le droit et la réglementation de l'espace, l'Afrique est absente de

l'arène internationale en matière de trafic spatial et de questions juridiques. La sécurité et la gestion des installations sont de la plus haute importance car il y a des infrastructures de grande valeur. Le service des finances et des achats s'occupera des activités de plus de 122 institutions dans quatre composantes. Il a également souligné que l'espace est très coûteux et que l'Agence devra donc gérer d'énormes quantités de transactions financières. L'Agence jouera un grand rôle de coordination, de gestion des connaissances et d'autres domaines très importants pour le développement du continent.

80. Dans sa décision, le président de séance a fait le résumé en précisant qu'il faut:

- a) saluer l'importance de l'AfSA conformément à l'Agenda 2063 ;
- b) remercier le Gouvernement égyptien pour avoir accueilli l'AfSA et pour les 10 millions \$EU qu'il a alloués à l'opérationnalisation du bureau ;
- c) reconnaître la nécessité d'une certaine rationalisation de la structure et ont demandé des descriptions des postes avant la réunion du COREP, ainsi que le coût révisé de la structure après la rationalisation proposée ;
- d) soutenir la structure proposée avec les amendements apportés pour assurer l'harmonisation et la mise en œuvre du plan proposé, et pour communiquer la présentation du directeur avec les États membres ;
- e) harmoniser les postes avec ceux des organes similaires de l'Union, ajouter un poste de directeur général adjoint, une unité de gestion de la qualité, et séparer l'audit de l'unité de suivi et d'évaluation

VIII. EXAMEN DE LA STRUCTURE AMENDEE DU MAEP

81. Le Secrétariat a demandé au directeur exécutif du MAEP de faire l'exposé et a informé la réunion que les descriptions de postes avaient été communiquées aux membres du Sous-comité. La structure révisée comprend 114 postes et le coût estimatif s'élève à 11 millions \$EU.

82. Le Professeur Maloka, directeur exécutif du MAEP a rappelé au Sous-comité que le MAEP présentait le projet de structure pour la quatrième fois et a tenu à soumettre les incidences financières conformément à la demande de la réunion précédente.

83. Le représentant du MAEP a rappelé aux participants à la réunion le contexte historique et les principes sur lesquels le présent projet est présenté. Le Secrétariat du MAEP a informé les participants à la réunion que certains postes ont été déclassés conformément aux recommandations, 43 postes ont été supprimés, les postes de grade P1 ont connu une augmentation et les postes de la catégorie GSA, des grades P3 à P5 ont été réduits. Le coût estimatif total s'élève à 11,4 millions \$EU. Il a proposé au MAEP de mettre en œuvre cette structure sur une période de trois ans.

84. La réunion a exprimé son soutien à la proposition, toutes les observations ayant été prises en compte.

85. Le président a conclu comme suit :

- a) La structure révisée est approuvée ; et
- b) Les descriptions de poste doivent être communiquées aux États membres avant la quarante-deuxième (42^e) session du COREP.

IX. PRESENTATION DE LA STRUCTURE RÉVISÉE DE LA ZLECAf

86. Le Secrétariat a confirmé que la structure révisée et les profils de postes avaient été soumis en anglais.

87. Le président a ouvert le débat en soulignant que la réunion devait se concentrer uniquement sur les amendements recommandés lors de la réunion précédente.

88. Le Directeur de cabinet du Secrétariat de la ZLECAf, M. Silver Ojakol, et Mme Fatma Yusuf, représentante du Secrétariat de la ZLECAf ont présenté les amendements apportés à la structure proposée du Secrétariat de la ZLECAf, conformément aux recommandations formulées par la réunion du 22 juillet.

89. Elle a informé la réunion que les profils de poste partagés en anglais seront soumis avec leurs traductions et communiqués aux États membres. La restructuration a permis de réaliser des économies d'un montant de 772 597,21 \$EU et de supprimer 4 postes pour aboutir à un total de 292 postes. Toutefois, le Secrétariat de la ZLECAf a plaidé auprès des participants à la réunion afin qu'ils envisagent 4 postes supplémentaires, dont les incidences financières sont moindres et permettent de réaliser davantage une économie de 158.261,29 \$EU.

90. La réunion a souligné une nouvelle fois que les descriptions de postes doivent être accompagnées des qualifications.

91. La réunion approuve, en conséquence, la structure proposée, notamment les 4 postes, le maintien du nombre total des postes à 296.

92. Une précision a été demandée sur les incidences financières des 4 postes supplémentaires, et si ces postes ne pouvaient pas être ajoutés à un stade ultérieur.

93. La représentante de la ZLECAf a expliqué que le poste de fonctionnaire chargé de la certification était pertinent pour la conformité et «l'audit en temps réel». Elle a réitéré que le poste de fonctionnaire chargé des obstacles techniques au commerce (OTC) de grade P4, le poste de fonctionnaire chargé de la certification de grade P2 et le poste de fonctionnaire chargé du développement de l'application numérique de grade P2 sont les postes les plus pertinents. En ce qui concerne le plan de mise en œuvre, la première année, il n'y aura que 100 personnes à recruter, les 31 postes étant déjà pourvus.

94. Le directeur de cabinet a fait la lumière sur les postes de fonctionnaire chargé des obstacles techniques au commerce (OTC) et des mesures sanitaires et phytosanitaires

(SPS). Il a informé les participants que l'OTC traite des normes de sécurité pour les équipements et que les SPS traitent des normes de sécurité pour les aliments que nous consommons. Concernant le commerce numérique, il a expliqué qu'en raison de la pandémie de Covid-19, la plupart des échanges commerciaux se font en ligne. Une application numérique a été développée et le Secrétariat de la ZLECAf traite avec de nombreuses entreprises numériques. Il a, pour conclure, précisé que la structure proposée n'est composée uniquement que des postes les plus stratégiques, et qu'il n'était pas possible de réduire davantage de postes.

95. S'agissant de la mise en œuvre progressive, une préoccupation a été soulevée sur le nombre élevé du personnel qui doit être recruté alors que les négociations sont en cours.

96. Une précision a été demandée sur la direction qui s'occupera de l'industrialisation.

97. Le président a conclu comme suit :

- a) La structure révisée est approuvée.
- b) Les descriptions de poste doivent être communiquées aux États membres avant la quarante-deuxième (42^e) Session du COREP.

X. QUESTIONS DIVERSES

98. Le représentant de la Guinée équatoriale a exprimé sa préoccupation quant à non disponibilité de documents en espagnol et demandé que tous les documents soient disponibles en espagnol, avant la quarante-deuxième Session du COREP.

99. Le Secrétariat doit consulter le Bureau du Conseiller juridique (OLC) dans le but de préciser si l'adoption de ces structures doit se faire au niveau du Conseil exécutif ou au niveau de la Conférence.

100. Le Président, S.E. l'Ambassadeur de la République du Cameroun a procédé à la clôture de la session, après avoir remercié ses collègues pour leur participation à la réunion. Il a également remercié tous les membres de la Commission pour le soutien qu'ils ont apporté au sous-comité, en particulier les interprètes. Il a informé la Conférence que le rapport sera préparé par le Secrétariat dans toutes les langues de travail de l'UA et communiqué à l'ensemble des États membres. Le rapport a été adopté à la réunion du Sous-comité tenue le 17 septembre 2021.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2021-09-27

Report of the Sub-Committee on Structural Reforms

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10325>

Downloaded from African Union Common Repository